

**Profil et projection des poursuites en matière de drogue**

**Rapport provincial**

**ALBERTA**

par

Nathalie L. Quann, M.A

Kwing Hung, Ph.D.

**Division de la recherche et de la statistique  
Ministère de la Justice du Canada**

**mars 2000**



## Points saillants - Alberta

- En 1998, 3 504 adultes ont été inculpés par la police d'une infraction en matière de drogue. Ce chiffre représente 9,2 p. cent du nombre d'accusations au Canada, un pourcentage égal à la partie de la population canadienne qui réside en Alberta, soit 9,6 p. cent.
- De 1977 à 1998, le **nombre d'adultes inculpés** d'une infraction en matière de drogue a connu un recul de 67 p. cent, de 10 619 adultes accusés en 1977 à 3 504 adultes accusés en 1998. Toutefois, la tendance se stabilise depuis quelques années.
- En ce qui concerne les **types de drogue**, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis était stable à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Depuis 1982, il n'a pas cessé de diminuer. À titre de comparaison, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne avait subi une hausse prononcée au milieu des années 1980. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction relative à diverses drogues a également augmenté légèrement au cours des 20 dernières années. Toutefois, le nombre d'infractions liées à l'héroïne a subi un net recul au cours des 20 dernières années.
- En ce qui a trait à la **nature de l'infraction**, la possession compte aujourd'hui pour 54 p. cent de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes. Les 46 p. cent restants visent le trafic, la culture et l'importation de drogue. Le pourcentage des infractions de possession est demeuré plutôt stable au cours des dernières années.
- Une comparaison entre le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue et le nombre d'affaires de drogue traitées par les **tribunaux provinciaux de juridiction criminelle de l'Alberta** révèle que pour 100 adultes inculpés, environ le même nombre d'affaires sont portées devant les tribunaux.
- D'après la **méthode de projection par extrapolation** retenue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue augmentera d'environ

4 p. cent au cours des cinq prochaines années et passera de 3 504 en 1998 à 3 658 en 2003.

## **Contexte**

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

## **Source de données**

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

## **Profil des tendances historiques (Figures 1 et 2) (Annexes 1 et 2)**

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, en Alberta, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour 65 p. cent de toutes les infractions en matière de drogue perpétrées en 1998, suivi par la cocaïne (25 p. cent) et les drogues diverses (9 p. cent). L'héroïne compte pour le 1 p. cent restant.

Les infractions liées à l'**héroïne** ont diminué, de 111 adultes inculpés à la fin des années 1970 à 30 en 1993. Le nombre total d'adultes inculpés est demeuré sous la barre des 100 à compter de 1978.

Le nombre d'infractions liées à la **cocaïne** a connu une hausse très rapide; il est passé de 59 adultes inculpés à la fin des années 1970 à 813 en 1993, puis il a légèrement diminué pendant quelques années. Toutefois il a atteint son plus haut niveau en 1998, alors que 886 adultes ont été inculpés.

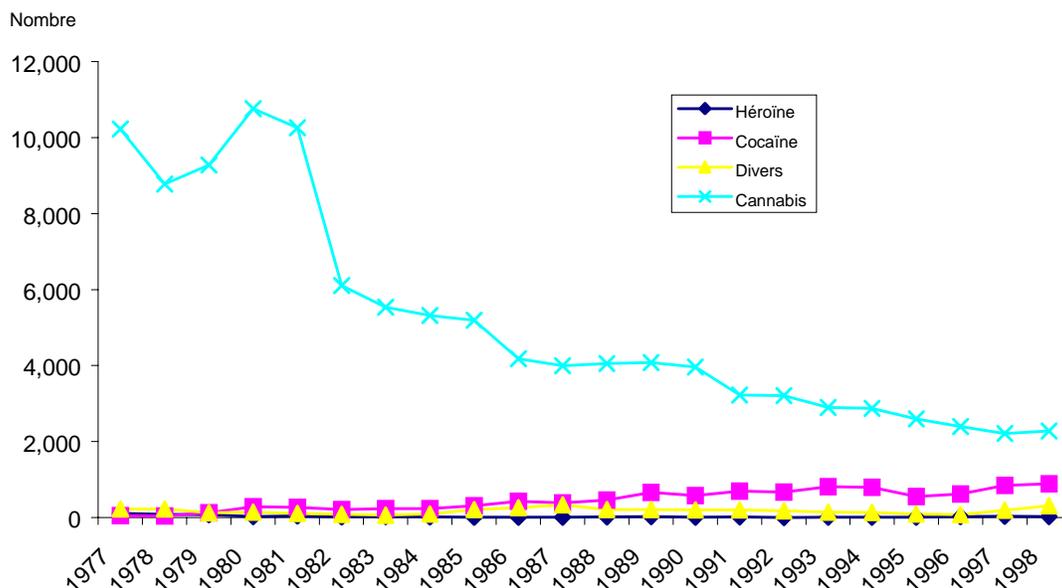
Le nombre d'infractions liées au **cannabis** était demeuré plutôt stable de la fin des années 1970 jusqu'au début des années 1980 (environ 10 000 inculpés). En 1982, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis a subi un net recul (-40 p. cent par rapport à 1981) et il n'a pas cessé de diminuer depuis cette date (de 6 103 adultes inculpés en 1982 à 2 277 en 1998).

En ce qui concerne les infractions liées à **diverses autres drogues**, moins de 300 adultes ont été inculpés chaque année entre 1977 et 1986. Le nombre a connu une hausse de 31 p. cent en 1987, puis il a diminué jusqu'en 1997 (de 338 en 1987 à 196 en 1997). Au cours de la dernière année, les infractions relatives à diverses autres drogues ont augmenté pour atteindre 311 inculpations (+59 p. cent).

**Figure 1**  
**Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue**

---

## Alberta, 1977 à 1998



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

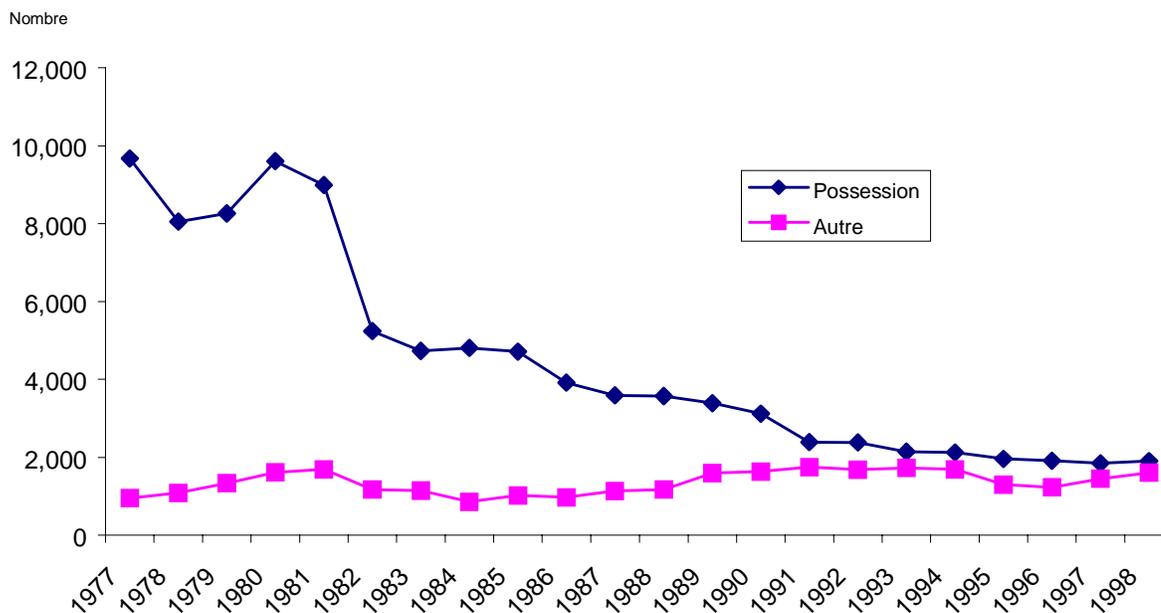
En ce qui a trait à la nature de l'infraction, les infractions de **possession** de drogue ont compté pour plus de la moitié (54 p. cent) de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes en 1998; le **trafic** de drogue a compté pour 41 p. cent; la culture du cannabis pour 5 p. cent. Seulement 8 infractions d'importation de drogue ont été signalées en 1998.

Le nombre d'adultes accusés de **possession** de drogue s'est stabilisé à la fin des années 1970 et au début des années 1980, mais il a diminué de 42 p. cent de 1981 à 1982. Depuis, le nombre d'adultes inculpés a diminué graduellement, de 5 242 adultes inculpés en 1982 à 1 900 en 1998 (-64p. cent).

À titre de comparaison, le nombre d'adultes accusés de **trafic** a augmenté de 62 p. cent au cours des 20 années examinées; il est passé de 890 adultes inculpés en 1977 à 1 438 en 1998. Moins de 20 adultes ont été inculpés d'importation de drogue de 1977 à 1990 mais ce nombre a atteint 36 en 1991 puis il a chuté à 8 en 1998 (-78 p. cent). Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction de culture est demeuré plutôt stable de la fin des années 1970 à la fin des années 1980. De 1990 à 1998 toutefois, il a connu une hausse rapide et est passé de 83 adultes en 1990 à 158 en 1998 (+90 p. cent).

**Figure 2**  
**Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction**

## Alberta, 1977 à 1998



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Dans l'ensemble, le nombre **total** d'adultes accusés d'une infraction liée à la drogue en Alberta a chuté, de 10 619 à la fin des années 1970 à 3 504 en 1998. En règle générale, la tendance s'est stabilisée au cours des dernières années.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

### Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux

La comparaison entre le nombre d'adultes accusés par la police et le nombre d'affaires traitées par les cours criminelles provinciales repose sur l'hypothèse qu'une faible proportion d'accusés ne comparait pas pour diverses raisons, notamment la déjudiciarisation. Si c'était le cas, le nombre d'affaires de drogue traitées par les tribunaux devrait être légèrement inférieur au nombre d'inculpés.

Les données obtenues des cours provinciales de juridiction criminelle relatives à deux années (1996/1997 et 1997/1998) ont été comparées. En 1996/1997, 3 175 personnes ont été inculpées par la police en Alberta alors que les tribunaux provinciaux de juridiction criminelle de l'Alberta ont traité 3 261 affaires. Le rapport entre les deux chiffres était de 1,03, par rapport à 1,01 pour

l'ensemble du Canada. Soulignons que le nombre peut être supérieur à 1 puisque la date de comparution n'est pas la même que celle de l'accusation portée par la police et certaines affaires portées devant les tribunaux découlaient peut-être d'accusations portées l'année précédente.

Toutefois, le résultat obtenu pour 1997/1998 a été similaire. Il y a eu 3 349 personnes inculpées par la police en Alberta alors que les tribunaux provinciaux de juridiction pénale de l'Alberta ont traité 3 303 affaires. Il s'agit d'un ratio de 0,99, ce qui veut dire que pour 100 adultes inculpés par la police, les tribunaux de juridiction criminelle ont entendu 99 affaires. La situation était tout à fait différente dans le reste du Canada où le ratio n'était que de 0,68. Nous ignorons les raisons pour lesquelles ces ratios sont inférieurs.

Enfin, pour chaque 100 adultes inculpés en Alberta, en moyenne, le nombre d'affaires entendues par les tribunaux est d'environ 100, un taux différent du taux canadien (85). Toutefois, le nombre réel peut varier énormément, soit de 40 à 100 selon l'administration en cause.

### **Méthode de projection**

La méthode statistique retenue est la **méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt**. La méthode consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogues pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années de 1999 à 2003. Il faut calculer les moyennes mobiles des données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage sur la détermination de la tendance future.

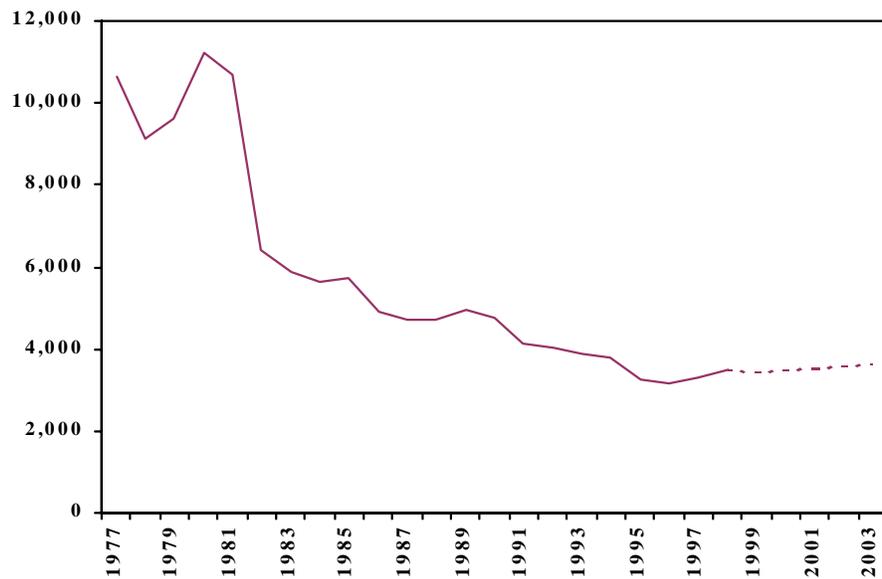
### **Résultats de la projection (Figure 3, Annexe 3)**

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police en Alberta connaîtra une légère hausse au cours des cinq prochaines années, soit d'environ 1 p. cent par année. Selon l'estimation sur 5 ans, le nombre total d'inculpés adultes augmentera d'environ 4 p. cent, soit de 3 504 adultes inculpés en 1998 à 3 658 en 2003.

**Figure 3**  
**Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue**  
**Alberta, réel (1977 à 1998) et projeté (1999 à 2003)**

---



---

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

# **ANNEXES**

**Tableau 1**  
**Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue**  
**Alberta, 1977 à 1998**

<b>Année</b>	<b>Héroïne</b>	<b>Cocaïne</b>	<b>Divers</b>	<b>Cannabis</b>	<b>Total</b>
1977	111	59	234	10 215	10 619
1978	81	42	232	8 780	9 135
1979	71	126	127	9 276	9 600
1980	26	281	150	10 759	11 216
1981	47	264	107	10 257	10 675
1982	19	209	79	6 103	6 410
1983	27	242	65	5 534	5 868
1984	17	239	88	5 313	5 657
1985	9	311	209	5 192	5 721
1986	12	431	259	4 181	4 883
1987	6	386	338	3 991	4 721
1988	14	456	213	4 051	4 734
1989	25	665	215	4 072	4 977
1990	5	583	203	3 957	4 748
1991	15	696	198	3 219	4 128
1992	3	674	170	3 203	4 050
1993	10	813	145	2 898	3 866
1994	7	797	139	2 870	3 813
1995	13	553	92	2 601	3 259
1996	28	628	78	2 400	3 134
1997	41	844	196	2 216	3 297
1998	30	886	311	2 277	3 504

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) , Centre canadien de la statistique juridique.

**Tableau 2**  
**Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction**  
**Alberta 1977 à 1998**

Année	Possession	Trafic	Importation	Culture	Total
1977	9 669	890	13	47	10 619
1978	8 049	1 028	17	41	9 135
1979	8 262	1 309	9	20	9 600
1980	9 602	1 577	14	23	11 216
1981	8 989	1 645	16	25	10 675
1982	5 242	1 143	12	13	6 410
1983	4 727	1 106	9	26	5 868
1984	4 806	828	10	13	5 657
1985	4 706	993	4	18	5 721
1986	3 918	940	3	22	4 883
1987	3 592	1 096	3	30	4 721
1988	3 565	1 093	17	59	4 734
1989	3 388	1 525	7	57	4 977
1990	3 117	1 512	36	83	4 748
1991	2 386	1 607	7	128	4 128
1992	2 375	1 557	5	113	4 050
1993	2 141	1 560	2	163	3 866
1994	2 121	1 530	2	160	3 813
1995	1 960	1 182	5	112	3 259
1996	1 909	1 125	5	95	3 134
1997	1 846	1 327	11	113	3 297
1998	1 900	1 438	8	158	3 504

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

**Tableau 3**  
**Projections du nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue**  
**Alberta 1999 à 2003**

Année	Nombre prévu
1999	3 448
2000	3 500
2001	3 553
2002	3 605
2003	3 658

Projections préparées par la Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.